



Soutenu par



CAHIER DES CHARGES LABEL REPAR'ACTEUR

Sommaire

I- Contexte	3
II- Objectifs	3
III- Les engagements	3
IV- Procédure	4
V- Critères 5	

I- Contexte

Les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets. Les métiers de la réparation participent également au maintien et au développement d'emplois locaux. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fait de la réparation l'une de ses cibles prioritaires.

Aujourd'hui, tout l'enjeu est de mobiliser et de valoriser le savoir-faire des artisans réparateurs, dans une dynamique d'économie circulaire.

II- Objectifs

Le label Répar'Acteur est une marque de reconnaissance des artisans réparateurs en tant qu'acteurs de la réduction des déchets par l'acte de réparer.

Cette opération est proposée gratuitement par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Environnement (ADEME), aujourd'hui Agence de la Transition Énergétique.

L'action s'adresse aux entreprises de réparation hors réparation du secteur de l'automobile.

III- Les engagements

L'entreprise labellisée Répar'Acteur doit respecter les engagements suivants :

- Encourager prioritairement ma clientèle à la réparation avant le remplacement par un bien neuf ;
- Avoir une gestion environnementale minimisant mes impacts : gestion des déchets conformément à la réglementation (notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques) et à optimiser mes consommations d'énergie et d'eau ;
- Communiquer sur mon engagement Répar'acteurs en apposant le logo sur mes devis, factures, Facebook, site internet, etc. ;
- Participer aux actions de valorisation des métiers de la réparation menées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique (exemple : Village de la Réparation, journées portes ouvertes...) et de manière générale aux actions de promotion de Répar'acteurs ;
- Répondre à toute demande de la Chambres de métiers et de l'artisanat de Martinique concernant cette action (questionnaire, enquête, expérimentation ...) ;
- Utiliser mon kit de communication sans modifier le contenu et l'identité visuelle ;

- Autoriser la diffusion de mes coordonnées et informations sur mon activité sur tout type de supports destinés à faire la promotion des métiers de la réparation notamment sur le site de l'annuaire de la réparation (www.annuaire-reparation.fr)¹ ;
- Ne pas utiliser la marque Répar'acteurs et les outils de communication transmis en cas de manquement à mes engagements.

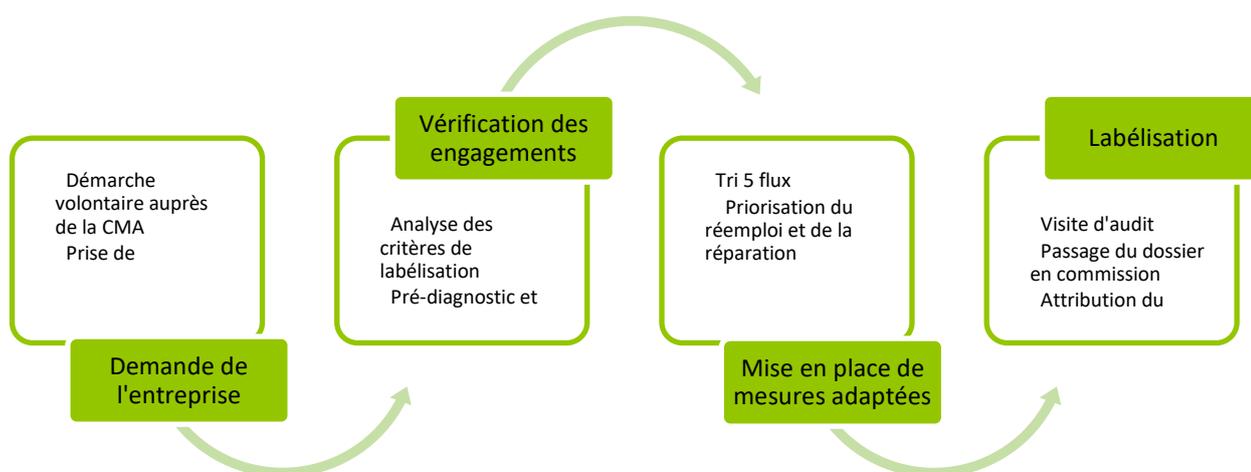
En contrepartie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique s'engage auprès de l'entreprise par :

- la réalisation d'une visite en entreprise axée sur la gestion des déchets et le réemploi et comprenant des préconisations techniques et financières ;
- la réalisation d'un suivi personnalisé ;
- l'attribution du label Répar'Acteur aux entreprises remplissant les conditions ;
- le référencement des entreprises labellisées sur le site de l'annuaire de la réparation ;
- la valorisation du label Répar'Acteur et l'entreprise auprès du grand public et partenaires par le biais de campagnes de communication.

IV- Procédure

La Chambre de Métiers et de L'artisanat de Martinique accompagne l'entreprise tout au long du processus de labellisation en fournissant un ensemble de prestations, telles que :

- Une visite en entreprise et l'élaboration de préconisations ;
- Un suivi avec un entretien personnalisé ;
- l'organisation d'événements de valorisations des métiers de la réparation.



¹ « Conformément à la loi « Informatique & Liberté » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation ou d'opposition à leur traitement en contactant la CMA à l'adresse cmm972@cma-martinique.com ou notre délégué à la protection des données (contact.dpo@crm-bretagne.fr). En cas réponse insatisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. »

Commission Label Répar'Acteur

Objectif

La commission d'attribution des mentions Label Répar'Acteur a pour objectif d'attribuer le label « Répar'Acteur » aux entreprises qui en font la demande en se basant sur leurs engagements, le rapport réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique suite à la visite du chargé de développement durable et les critères définis par la fiche d'évaluation (annexe 1).

Elle statue en toute impartialité au regard de la réglementation en vigueur en matière d'environnement, des clauses de la Charte d'engagement du label « Répar'Acteur » et du présent cahier des charges.

Composition

Cette commission se compose des membres suivants :

- La Présidente de la commission Développement Économique et Territorial ;
- Un représentant de l'ADEME Martinique ;
- Un représentant de la Collectivité Territoriale de Martinique ;
- Un représentant de chaque Communauté d'agglomération (CAPNORD, CACEM, CAESM) ;
- La Directrice du service de Développement et d'Animation Économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique ;
- Le chargé de mission développement durable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique.

V- Critères d'évaluation

L'entreprise doit se soumettre à une visite en entreprise afin de valider son adhésion au label Répar'Acteur. La visite sera réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique par le biais du chargé de mission développement durable. Durant celle-ci, l'appréciation portera sur :

- La promotion de la réparation ;
- la gestion environnementale de l'activité.

Après une vérification par la CMA, l'artisan recevra la marque Répar'acteurs et aura droit d'utiliser les outils de communication de la marque (logo, vitrophanie, etc.).

L'entreprise atteste avoir pris connaissance des engagements et des critères d'évaluation.

Par la présente, elle s'engage à respecter ses engagements vis-à-vis de la Chambre de Métiers et de l'artisanat de Martinique.

Date :

Précédé de la mention lu et approuvé
Signature de l'entreprise

**Annexe 1 – Fiche d'évaluation Label Répar'Acteur
(à compléter par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique)**

Fiche d'évaluation Label Répar'Acteur			
		Soutenu par  	
Nom de l'entreprise :		Date :	
Activité :			
	Oui	Non	Remarque
Réparation			
L'entreprise effectue-t-elle la promotion de la réparation ?			
Réemploi/réutilisation			
L'entreprise réutilise-t-elle les pièces de rechange ?			
L'entreprise réutilise-t-elle les chutes de fabrication ?			
Acte d'achat			
L'entreprise privilégie-t-elle des matières premières respectueuses de l'environnement ?			
L'entreprise s'approvisionne-t-elle en local ?			
Gestion des déchets			
L'entreprise effectue-t-elle le tri de ses déchets ?			
L'entreprise sépare-t-elle les déchets non dangereux des déchets dangereux ?			
Fait-elle traiter l'ensemble de ses déchets ? Si Non lesquels ?			
En cas de production de déchets dangereux, l'entreprise dispose-t-elle des documents de traçabilité (bordereaux de suivi des déchets, registre de suivi des déchets) ?			
Observations :			
Avis : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable			